

DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Mardi 5 décembre 2023 Préfecture de la Dordogne

Mardi 5 décembre 2023, Monsieur le Préfet a remis les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, au cours d'une cérémonie organisée par le Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) et le comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports, à la préfecture de la Dordogne.

Cette cérémonie a permis d'honorer solennellement les lauréats des promotions des 1^{er} janvier et 14 juillet 2023.

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif a été instaurée par le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 - sous le nom de médaille de la jeunesse et des sports - en remplacement de l'ordre du Mérite sportif et de la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports (1956-1969), est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation populaire, des sports, des mouvements de jeunesse, des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des associations et de toutes les activités s'y rattachant.

Depuis de nombreuses années, les orientations des Ministères chargés de la jeunesse, des sports et de la vie associative mettent à l'honneur le monde associatif. La contribution des acteurs associatifs des champs de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire est essentielle à la réussite des priorités gouvernementales en faveur de l'emploi, de l'engagement et de la mobilité, notamment des jeunes. Elle constitue également l'un des fondements de l'éducation à la citoyenneté et du développement des valeurs républicaines, dans une période où l'unité de la nation française est fortement mise à l'épreuve. Le monde associatif est plus que jamais en première ligne pour porter les valeurs indispensables à la cohésion sociale telles que l'égalité, le respect de l'autre ou encore la fraternité. Par ses actions quotidiennes, il contribue à promouvoir la laïcité, la tolérance et le « vivre ensemble ».

Le dynamisme du mouvement associatif en Dordogne permet de mettre en œuvre quantité d'actions, en matière de jeunesse, de sport, de solidarité. Il permet également de relayer au plus près des territoires les politiques publiques en matière de cohésion sociale et de développement des pratiques de loisirs sportifs, culturels ou socioculturels. Il favorise ainsi l'accès de tous aux services et aux droits en promouvant la citoyenneté et l'engagement de chacun. Il est un des piliers essentiels sur lequel repose et se développe l'émancipation des territoires reculés.

La diversité des formes d'engagement ainsi que des personnes mises à l'honneur le 5 décembre prochain témoigne de la richesse de notre territoire dans ce domaine. L'engagement féminin (12 médailles) est notamment à souligner.

A l'occasion de la cérémonie du 5 décembre, ce sont 7 Lettres de félicitations, 40 Médailles de Bronze (39 sur le contingent départemental et 1 sur le contingent ministériel), 8 Médailles d'Argent (7 sur le contingent départemental et 1 sur le contingent ministériel) et 4 Médailles d'Or, qui vont être décernées.

Disciplines représentées lors de cette cérémonie :

- **Sport :** rugby, gymnastique, natation, randonnée pédestre, cyclisme, cyclotourisme, plongée, football, tennis, danse western, tir
- **Jeunesse et éducation populaire :** danse folklorique, théâtre, club radio amateurs, amicale laïque, comités des fêtes
- Portes drapeaux et membres d'associations d'anciens combattants, Légion étrangère
- Sapeurs pompiers